MINISTERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
****
MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO
****
DIRECTION FINANCIERE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

PRESENTATION DU BUDGET 2018

Le Budget par définition est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année civile (art. 242 CCT / loi n°2017- 051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales).

I. Elaboration du Budget de l'année 2018

Le Budget de la Mairie du District de Bamako est élaboré par le Maire (Autorité exécutive) et adopté par l'organe délibérant, c'est-à-dire le conseil du District (art. 245 CCT / loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales).

L'élaboration du Budget comporte quelques phases préliminaires :

1. **La phase de collecte des informations** :

Le Maire du District, sur proposition du Directeur Financier, adresse une lettre circulaire à l'ensemble des services propres et déconcentrés de la Mairie du District de Bamako, pour lui faire parvenir les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 2018, avant le 15 juillet 2017. La lettre est émise au mois de juin de l'année 2018.

Nous procédons à la collecte des informations suivantes :

- ✓ le point d'exécution du budget 2017 en mis parcours (août 2017) ;
- ✓ le taux de prélèvement obligatoire est fixé par la tutelle (le Ministre des Collectivités Territoriales - MCT) ;
- ✓ les renseignements fiscaux avec nos services des impôts ;
- ✓ l'appui de nos partenaires techniques et financiers dans le cadre du jumelage et les subventions de l'Etat.

Toutes ses informations sont reçues avant le 31 juillet 2017.

2. **La phase de projet et d'estimation des recettes et dépenses** :

Après la collecte des informations nous procédons à :

- ✓ la détermination des recettes de fonctionnement et les dépenses de matériel,
- ✓ l'évaluation des salaires du personnel avec l'Etat nominatif ;
- ✓ la détermination des recettes d'investissement ;
- ✓ l'application aux recettes de fonctionnement du taux de prélèvement pour déterminer le minimum d'autofinancement des dépenses ;

- ✓ le recensement des dépenses obligatoires et facultatives ;
- ✓ l'équilibre entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, les actions d'investissement et le report des dépenses d'investissement de l'année N-1.

3. **La phase de l'arbitrage budgétaire** :

L'arbitrage consiste à inviter tous les chefs de services pour défendre leur proposition de programme, un tableau comparatif des réalisations de l'exercice N-2, des prévisions de N-1, les réalisations N-1 à mis parcours et des propositions de N sont porté à leur connaissance.
Les participants au débat sont le Maire, le Secrétaire Général, le Directeur Financier, le Receveur Percepteur, le chef du centre des Impôts et d'autres personnes ressources.
Une note explicative de l'avant-projet du budget est mise à la disposition des membres de la commission des finances qui procéderont à une étude approfondie des documents présentés. La commission fait son rapport avant le 30 Septembre 2017 pour une dernière lecture des membres du bureau communal.
Un exemplaire dudit document est également remis au Contrôleur Financier Régional, pour avis et observations.

4. **La phase d'adoption de l'avant-projet de budget primitif par l'autorité délibérante :**

Le Maire, après lecture et correction de son avant-projet du budget, convoque le Conseil du District de Bamako en session budgétaire sept (07) jours francs avant la date de la session pour permettre aux conseillers, les Députés élus des six communes et le représentant des chefs de quartiers du District de Bamako de prendre connaissance du document présenté.
Après les débats, le Conseil du District statut et délibère avant le 31 Octobre 2017. Après adoption par l'organe délibérant, la délibération, le PV de la session budgétaire et le projet de budget sont soumis à la tutelle pour approbation.
Le budget de la Mairie du District de Bamako, au titre de l'exercice 2018 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de **42 905 951 044 F CFA** contre une prévision de **39 192 358 112 F CFA** en 2017 soit une augmentation de **8,66%.**

Les objectifs de ce budget, vise à améliorer et à consolider les acquis dans les domaines suivants :

- la mobilisation des ressources financières ;
- l'assainissement ;
- l'embellissement des artères et places publiques ;
- l'aménagement de l'espace urbain ;
- la mobilité urbaine;
- la santé;

- l'éducation
- la contribution au renforcement de la sécurité.

L'exécution commence une fois que le budget est approuvé par la tutelle.

Le budget de la Mairie du District a été délivré au n° 014/MDB du 12 octobre 2017 et approuvé par la décision n°0144/MDFL-SG.

Exécution du budget 2018 du 1er Janvier au 31 Mars 2018

Le budget, au titre de l'exercice 2018 a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Quarante Deux Milliards Neuf cent Cinq millions Neuf cent cinquante Un mille Quarante Quatre (**42 905 951 044**) francs CFA.

A- Activités réalisées

Son exécution, au 31 mars 2018 se présente comme suit :

1. **Exécution des recettes :**
   En trois (03) mois d'exécution, les recettes se sont chiffrées à hauteur de trois milliards huit cent soixante-deux millions cinq cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-sept (**3 862 567 887**) francs CFA soit un taux d'exécution trimestrielle de 36,01**%** par rapport à la prévision annuelle au taux de 9,00%.

Exécution des recettes par rapport à la prévision annuelle:

Désignations	Prévisions F CFA	Réalisations F CFA	Ecart (Prévisions - Réalisations)	Taux de réalisation %
Recettes de fonctionnement	39 643 569 965	3 529 890 515	36 113 679 450	8,90
Recettes d'investissement	3 262 381 079	332 677 372	2 929 703 707	10,19
Total	**42 905 951 044**	**3 862 567 887**	**39 043 383 157**	**9,00**

Exécution des recettes par rapport à la prévision trimestrielle:

Désignations	Prévisions F CFA	Réalisations F CFA	Ecart (Prévisions - Réalisations)	Taux de réalisation %
Recettes de fonctionnement	9 910 892 491	3 529 890 515	6 381 001 976	35,62
Recettes d'investissement	815 595 270	332 677 372	482 917 898	40,79
Total	**10 726 487 761**	**3 862 567 887**	**6 863 919 874**	**36,01**

a) **Recettes de fonctionnement** :

Les recettes de fonctionnement sont exécutées à la somme de trois milliards cinq cent vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quinze (**3 529 890 515**) francs CFA, sur une prévision trimestrielle de neuf milliards neuf cent dix millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-onze (**9 910 892 491**) francs CFA, avec un taux d'exécution de 35,62**%**.

A l'analyse du tableau annexe, par rapport à la prévision trimestrielle nous remarquons les constats suivants :

- ✓ l'article 7123 : taxe sur les charrettes, sur une prévision trimestrielle de 2 500 000F CFA, son exécution est de 5 079 000 F CFA, soit un taux de 203,16%,
- ✓ l'article 7127 ITS, sur une prévision trimestrielle de 62 500 000 F CFA, son exécution est de 98 479 839 F CFA, soit un taux de 157,57%;
- ✓ l'article 7192 taxe ou vignettes sur les cycles à moteur et bicyclette, sur une prévision trimestrielle de 500 000 000 F CFA, son exécution est de 1 287 000 000F CFA, soit un taux de 257,40% ;
- ✓ l'article 7197 taxe sur l'usage privatif du domaine public sur une prévision trimestrielle de 5 000 000 F CFA, son est exécution est de 4 846 490 F CFA soit un taux de 96,93%;
- ✓ le paragraphe 72122 droit de stationnement des taxis et véhicules de transport, sur une prévision trimestrielle de 264 000 000F CFA, son exécution est 287 494 500F CFA soit un taux de 108,90% ;
- ✓ le paragraphe 72249 autres redevances et droits de services à caractère sanitaire, sur une prévision trimestrielle de 19 825 000F CFA son exécution est de 14 385 500F CFA soit un taux de 72,56% ;
- ✓ le paragraphe 72721 loyers des magasins appartenant à la collectivité : sur une prévision trimestrielle de 77 563 966F CFA, son exécution est de 56 168 350F CFA, soit 72,42% ;
- ✓ l'article 7278 produits divers de gestion courante : sur une prévision trimestrielle de 16 950 000F CFA, son exécution est de 24 411 830F CFA soit un de 144,02%.

Les rubriques ci-après dégagent une tendance de faible performance, ce sont :

- ✓ l'article 7112 taxe de voirie : sur une prévision trimestrielle de 50 000 000F CFA, son exécution est 1 004 091F CFA, soit un taux de 2,01%,
- ✓ l'article 7121 patente : sur une prévision trimestrielle de 1 000 000 000F CFA, son exécution est de 291 052 254F CFA, soit un taux de 29,11% ;
- ✓ l'article 7128 taxe foncière : sur une prévision trimestrielle de 62 500 000F Cfa, son exécution est de 10 691 865F CFA, soit un taux de 17,11% ;
- ✓ l'article 7196 taxe de sortie des véhicules de transport : sur une prévision trimestrielle de 87 500 000F CFA, son exécution est de 31 961 000F CFA, soit un taux de 36,53% ;
- ✓ le paragraphe 72121 droits de place sur les marchés : sur une prévision trimestrielle de 140 481 875F CFA, son exécution est de 52 734 060F CFA, soit un taux de 37,54% ;
- ✓ l'article 7215 permis d'occuper : sur une prévision trimestrielle de 324 534 000 F CFA, son exécution est de : 81 495 890 F CFA soit un taux de : 25,11% ;
- ✓ l'article 7216 redevance d'éclairage public : sur une prévision trimestrielle de : 375 000 000 F CFA, son exécution est zéro francs CFA ;

- ✓ l'article 7221 redevance d'enlèvement des ordures ménagères : sur une prévision de : 716 418 000 F CFA, son exécution est de : 6 921 936 F CFA soit un taux de : 0,97% ;
- ✓ l'article 7293 location matériel de voirie : sur une prévision trimestrielle de 4 500 000 F CFA, son exécution est de : 1 355 700F CFA, soit un taux de : 30,13% ;
- ✓ l'article 7301 dotation générale de décentralisation : sur une prévision trimestrielle de 5 130 335 230F CFA, son exécution est de 1 250 483 710F CFA, soit un taux de 24,37% ;
- ✓ l'article 7311 subventions de l'Etat (Education) : sur une prévision trimestrielle de 1 045 142 921F CFA, son exécution est de 20 000 000F CFA, soit un taux de 1,91%.

b) Recettes d'investissement :

Pour une prévision trimestrielle de huit cent quinze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-dix (**815 595 270**) francs CFA, son exécution est de trois cent trente-deux millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-douze (**332 677 372**) francs CFA soit un taux d'exécution de **40,79%**. Seul paragraphe 1022 fonds globalisé d'investissement: Etat collectivités (ANICT), une prévision trimestrielle de 157 003 270F CFA, son exécution est de 332 677 372F CFA, soit un taux de 211,89%.

2. **Exécution des Dépenses** :

Au 31 mars 2018, son exécution se sont chiffrées à cinq milliards cinq cent dix-huit millions sept cent soixante-neuf mille deux cent onze (**5 518 769 211**) francs CFA soit un taxe d'exécution de **12,86%.**

Exécution des dépenses par rapport à la prévision annuelle:

Désignations	Prévisions F CFA	Réalisations F CFA	Ecart (Prévisions - Réalisations)	Taux de réalisation %
Dépenses de fonctionnement	39 643 569 965	4 651 051 851	34 992 518 114	11,73
Dépenses d'investissement	3 262 381 079	867 717 360	2 394 663 719	2,60
Total	**42 905 951 044**	**5 518 769 211**	**37 387 181 833**	**12,86**

a) Dépenses de fonctionnement :

Les Dépenses de fonctionnement sont exécutées à quatre milliards six cent cinquante un millions cinquante un mille huit cent cinquante un (**4 651 051 851**) francs CFA, pour une prévision budgétaire de trente-neuf milliards six cent quarante-trois millions cinq cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-cinq (**39 643 569 965**) francs CFA, son taux d'exécution de **11,73%.** L'exécution de cette section comprend le salaire et accessoires de salaire et le matériel :

- le salaire et accessoires de salaire sur une prévision de dix-neuf milliards sept cent quarante-trois millions cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-huit (**19 743 149 458**) francs CFA, son exécution est de deux milliards trente-neuf millions huit cent soixante-quatorze mille six cent trente-neuf (**2 039 874 639**) francs CFA soit un taux de **10,33**%,
- le matériel, pour une exécution de deux milliards six cent onze millions cent soixante-dix-sept mille deux cent douze (**2 611 177 212**) francs CFA, sa prévision est de dix-

neuf milliards neuf cent millions quatre cent vingt mille cinq cent sept (**19 900 420 507**) francs CFA avec un taux de **13,12**%.

b) **Dépenses d'investissement** :

Pour une prévision budgétaire de trois milliards deux cent soixante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille soixante-dix-neuf (**3 262 381 079**) francs CFA, son exécution est de huit cent soixante-sept millions sept cent dix-sept mille trois cent soixante (**867 717 360**) francs CFA soit un taux d'exécution de **26,60%**.

<u>Les contraintes liées à l'exécution du budget</u> :

Les contraintes sont liées essentiellement aux :

- ✓ les conséquences des opérations déguerpissement et de libération du domaine public. Ces opérations ont sérieusement affecté les sources de recettes de la Mairie ;
- ✓ le faible taux des tarifs locatifs des magasins et des autres équipements marchands ;
- ✓ les sinistres (incendies) annuels qui ont affecté le fonctionnement normal de nos marchés ;
- ✓ l'incivisme des contribuables rendant la tâche difficile aux services chargés du recouvrement des recettes ;
- ✓ le recouvrement timide de la redevance de pré collecte des ordures ménagères par la cellule instituée à cet effet ;
- ✓ la lourde charge financière que supporte la Mairie du District dans le cadre de l'assainissement, notamment la gestion de l'incidence financière des contrats des GIE de balayage et de curage des caniveaux ;
- ✓ l'absence de subvention du budget de l'Etat en faveur de la Mairie du District dans le domaine de l'assainissement,
- ✓ l'absence de la subvention de l'Etat pour la prise en charge partielle des coûts de prestations de la Société OZONE.
- ✓ la non signature de la nouvelle version de la convention de la redevance d'Eclairage Public ;
- ✓ le recouvrement timide de la taxe de voirie et la taxe de développement régional et local (faute d'émission de rôle et d'enrôlement) ;
- ✓ le non fonctionnement de nos postes de sortie des véhicules (Niamanan et Moribabougou), ont beaucoup affaibli les recettes de la Direction de Régulation de la Circulation des Transports Urbains (D.R .C.T.U).

Recommandations :

- ✓ revoir le système d'installation des équipements marchands sur le domaine public, conséquences des opérations de déguerpissement ;
- ✓ revoir le taux des tarifs locatifs des magasins et des autres équipements marchands à la hausse ;
- ✓ revoir le système d'installation électrique au niveau des marchés, afin d'éviter les sinistres (incendies) ;
- ✓ sensibiliser les contribuables pour rendre la tâche facile aux services chargés du recouvrement des recettes ;
- ✓ informer et sensibiliser d'avantage la population sur l'importance **du paiement de la redevance de** pré collecte des ordures ménagères par la cellule instituée à cet effet ;
- ✓ Inscrire une subvention au budget d'Etat pour alléger la lourde tâche que supporte la Mairie du District dans le cadre de l'assainissement ;
- ✓ reprendre le dialogue avec EDM pour la signature rapide de la nouvelle version de la convention de la redevance d'Eclairage Public ;
- ✓ relancer les négociations entre la Mairie du District de Bamako et les communes de Moribabougou et de Baguinéda pour la réouverture des postes de sortie ;
- ✓ enrôler la taxe de voirie et la taxe de développement Régional et local ;
- ✓ renforcer le dispositif de contrôle du recouvrement des recettes (taxes, redevances et autres) à tous les niveaux ;

Je vous remercie de votre aimable attention.

Bamako, le 26 Avril 2018

La Directrice Financière

Mme DIAWARA Jeannette BAH

Inspecteur des Finances Locales